



VILLE de SAVERNE

# Bienvenue

## vous êtes dans une Zone de rencontre



**Vitesse limitée à 20 km/h**

**Priorité aux piétons**

**Priorité aux cyclistes par rapport  
aux véhicules motorisés**



## Un centre-ville apaisé pour une plus grande sécurité

*Une zone de rencontre est une zone urbaine où la circulation est limitée à 20 km/h et où les piétons ont la priorité sur les véhicules où qu'ils se trouvent.*

Inscrite au code de la route depuis 2008, la zone de rencontre a pour but de pacifier la circulation en centre-ville et de faciliter le partage de la voie entre les différents usagers. La vitesse de circulation ainsi abaissée et les ordres de priorité inversés permettent de renforcer la sécurité de tous.

Piétons, cyclistes et automobilistes partagent un même espace, où la priorité est donnée aux modes de déplacement doux. Découvrez dès maintenant les avantages de ces zones, pour une ville plus conviviale et plus sûre !

### PAROLES D'HABITANTS

« Le fait que les voitures roulent moins vite participe à rendre la ville plus vivable : il y a moins de bruit et moins de pollution et c'est déjà beaucoup ! »

« En tant que cycliste ou piéton, la circulation est moins stressante puisqu'on est aussi légitime que les automobilistes à utiliser la route. Dans un espace aussi restreint que celui du centre-ville, c'est tout de même dommage d'en réserver une majeure partie à une fraction des usagers. »



# Zone de rencontre : mode d'emploi

Les règles de circulation dans une zone de rencontre sont les suivantes :



**Je suis piéton, j'ai la priorité absolue sur les autres usagers.**

Je peux marcher librement sur l'ensemble de l'espace, y compris sur la chaussée, et traverser n'importe où.



**Je suis automobiliste ou circule en 2 roues motorisé, je doit céder le passage aux piétons, cyclistes et autres usagers.**

Ma vitesse est limitée à 20 km/h et mon véhicule doit rester sur la voie centrale.



**Je suis cycliste ou circule en trottinette ? Je peux circuler dans les deux sens en laissant la priorité aux piétons.**

Je suis prioritaire sur les véhicules motorisés et ma vitesse est limitée à 20 km/h, j'adapte toutefois mon comportement lorsque je suis en contresens de la circulation automobile.

## Signalisation



Une zone de rencontre se reconnaît facilement à ses panneaux et à sa signalisation spécifique. Le panneau réglementaire d'entrée dans une zone de rencontre est ainsi à fond bleu et à bord blanc. Plusieurs pictogrammes se trouvent sur ce fond : un piéton, un cycliste, une voiture et un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h. La taille des pictogrammes sur le panneau représente les degrés de priorité des différents usagers.

# Stationnement

*Dans les zones de rencontre, le stationnement n'est autorisé que dans les conditions suivantes :*

## Pour les automobilistes

- stationnement autorisé dans les cases le permettant
- il est interdit de stationner sur l'ensemble de l'espace, hors cases (35€ à 135€ d'amende selon les cas)

## Pour les cyclistes et trottinettistes

- sur les aménagements spécifiques



## Les zones de rencontre à Saverne

- Grand'Rue
- Rue des Pères
- Quai du Canal
- Place du Général-de-Gaulle
- Rue Poincaré
- Rue du Tribunal
- Rue des Eglises
- Rue Dagobert Fischer
- Rue des Murs
- Place de l'Eglise

